

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Transport de gaz

### Adaptation de la structure tarifaire du transport de produits gazeux

### Adaptation de la structure tarifaire du transport de produits gazeux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte la structure tarifaire relative au transport de produits gazeux (\*). La proposition du ministre de l'Energie Paul Magnette contient également des modifications techniques qui exécutent l'accord entre Fluxys et le régulateur.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 8 juin 2007 relatif à la méthodologie pour déterminer le revenu total comprenant la marge équitable, à la structure tarifaire générale, aux principes de base en matière de tarifs, aux procédures, à la publication des tarifs, aux rapports annuels, à la comptabilité, à la maîtrise des coûts, aux écarts de revenu des gestionnaires et à la formule objective d'indexation visés par la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>